

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013 20 H 30

PRESENTS : Mesdames BESSONNAT, DELAPORTE et LANAUD. Messieurs RASSAU, BALLAUD et ZANCHI.

Absent excusé : Messieurs LIECHTI et SALVADOR.

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LANAUD Véronique

17-2013 Objet : Présentation et vote du budget communal 2013

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2013 qui se résume ainsi
Dépenses et Recettes de fonctionnement : 291 566.75 €
Dépenses et Recettes d'Investissement : 207 254.99 €

18-2013 Objet : Présentation et vote du budget du Service de l'Eau 2013

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2013 qui se résume ainsi
Dépenses et Recettes d'exploitation : 38 982.06 €
Dépenses et Recettes d'Investissement : 60 041.72 €

Objet : vote des taux d'imposition 2013

Sur proposition du maire le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux votés en 2012 pour l'année 2013 à savoir :

	Bases 2012	Taux 2012	Produits 2012	Bases 2013	Taux 2013	Produits 2013
TH	80588	14.86	11975	82700	14.86	12289
TFB	297454	7.62	22666	305100	7.62	23249
TFNB	13422	26.00	3490	13600	26.00	3536
CFE	255565	16.50	42168	260200	16.50	42933
CVAE						
Total	647029		80299	661600		82007

Objet : Subventions aux Associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les subventions allouées à différentes associations pour l'année 2013 de la façon suivante :

SUBVENTIONS 2013 votées à ce jour	
ENTRAIDE	80
AS COLLEGE	40
BFO	50
CLUB BELLEVUE (Foyer logement Orgelet)	40
CLUB LACUZON (Hopital Pierre Futin Orgelet)	50
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	100
COOP SCOLAIRE MATERNELLE	100
EPICERIE SOCIALE CROIX ROUGE	120
FSE COLLEGE	50
BANQUE ALIMENTAIRE	110
ASSOC LES BOUTS D'CHOUX	60
TELETHON	100
ADMR	50
ASSOCIATION PARALYSES DE France	50
TOTAL	1000

19-2013 Objet : travaux de voirie 2013, choix des travaux à réaliser et financement

Dans le cadre des nouvelles organisations des services du département, la DDT ne pourra désormais plus accompagner les collectivités dans la gestion technique des projets de voirie.

Il a donc été décidé de créer un groupement de commande CCRO afin de mutualiser certains coûts générés par les projets de voirie sur les communes membres.

Un appel d'offre pour maîtrise d'œuvre a permis de sélectionner le Cabinet ABCD pour procéder aux différents diagnostics et pré-chiffrages.

La commune avait inscrit au diagnostic 2 voies à savoir la rue de l'Eglise et la VC2 partie basse de la route de Viremont. Le **projet assainissement** nécessitant dans le cadre des raccordements des particuliers au réseau « **d'ouvrir** » la **chaussée**, le conseil municipal avait donc décidé dans sa séance du 2 mars 2013 de reporter les travaux envisagés sur la rue de l'Eglise après mise en exploitation des installations d'assainissement. Lors de cette séance, il avait été décidé d'inscrire les travaux de voirie pour la VC 2 au budget communal 2013. Cependant une dégradation sur la partie haute de la VC 2 avait été signalée et un nouveau chiffrage a été demandé au cabinet ABCD soit une estimation totale pour cette voie de **32 888.80 € TTC**.

Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt sur 7 ans pour financer ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser les travaux de voirie nécessaire sur la VC 2 pour un montant estimé à 32 888.80 € TTC (27 499.00 € H. T)
- décide de recourir à un emprunt de 25 000.00 € sur 7 ans et autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres auprès des banques.

20-2013 Objet :Local communal « La Cure »:

	TRAVAUX ELECTRIQUES LOCAUX COMMUNAUX LA CURE					
	D. PERNOT			EURL BRIDE		
	Quantité	Prix unit	Total HT	Quantité	Prix unit	Total HT
Lampe plafond sur 2 réglettes	0	0.00	0.00	1	83.00	83.00
Lampe plafond	3	65.00	195.00	2	57.00	114.00
Sous total 1			195.00			197.00
Prise 2P+T 16A	3	52.00	156.00	3	52.00	156.00
Luminaire avec tube et pose	2	65.00	130.00	3	53.00	159.00
Hublot étanche 100W avec lampe	1	32.00	32.00	1	24.50	24.50
Tableau de distribution avec disjoncteur	1	290.00	290.00	1	218.00	218.00
Alimentation générale depuis tableau	1	90.00	90.00	1	56.80	56.80
eco-contribution	0	0.00	0.00	3	0.12	0.36
Sous total 2			698.00			614.66
Total général			893.00			811.66

Le conseil municipal, après étude des devis et sur proposition de Monsieur le Maire décide de retenir l'offre faite par l'EURL BRIDE.

21-2013 Objet : Adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura : cotisation et convention pluriannuelle d'adhésion.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération du 26/01/2013, le Comité Syndical du SIDEC a simplifié l'adhésion aux services mutualisés du SITIC. Ainsi, le fait d'adhérer au service IDG (Informatique De Gestion avec MAGNUS, JVS et COSOLUCE) donne droit à utiliser l'ensemble des services mutualisés informatiques : SIG (offre de base), ASI (Accompagnement au Système d'Information) et FORM (Formations informatiques à destination des élus).

Ces services mutualisés ne sont pas directement liés à une intervention avec coût déterminé pour chaque collectivité mais à une logique de moyens et d'actions mutualisés. Ils n'entrent pas dans le champ des prestations soumises à obligation de mise en concurrence et sont hors champ de TVA.

Le calcul de ces contributions est établi suivant les modalités arrêtées par délibération du Comité Syndical du SIDEC du 26/01/2013 ci-jointe. Il est rappelé que, pour le calcul des cotisations 2013, la situation de la collectivité est prise en compte au 01/01/2013.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation, il a été souhaité tant par les collectivités membres du SIDEC que par le SIDEC lui-même de pouvoir adhérer à ces services de manière pluriannuelle afin d'éviter de devoir délibérer chaque année sur ce principe tout en conservant le versement annuel de la contribution. Il est proposé désormais que les collectivités adhèrent aux services informatiques mutualisés du SIDEC pour une période de 3 ans, renouvelable. Les conditions d'adhésion sont définies dans le projet de convention d'adhésion pluriannuelle joint.

Dans ce cadre rénové, il est proposé au Conseil Municipal de :

1/ Approuver l'adhésion aux services mutualisés suivants :

- IDG : Informatique De Gestion (logiciels MAGNUS, JVS et COSOLUCE),
- SIG : Système d'Information Géographique (plateforme départementale GEOJURA),
- ASI, Accompagnement au Système d'Information (plateforme départementale CLOUD),
- FORM : Formations informatiques à destination des élus

Et dans les conditions ci-après définies:

- **Cotisation IDG 2013 pour le logiciel WMAGNUS (société MAGNUS)** selon les conditions financières fixées dans la délibération du Comité Syndical du SIDEC du 26/01/2013
selon les conditions financières fixées dans la délibération du Comité Syndical du SIDEC du 26/01/2013.

2/ Approuver la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEC, dont projet joint.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire (Président),

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC du 26 janvier 2013 n° 1527 relative aux cotisations aux services mutualisés du SITIC et la à convention pluriannuelle d'adhésion aux services mutualisés du SITIC,

Considérant que la commune souhaite adhérer au service mutualisé IDG pour le logiciel :

- **WMAGNUS**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SIDEC pour le logiciel **WMAGNUS** .

ARTICLE 2 : APPROUVE la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEC

ARTICLE 3 : APPROUVE les conditions financières, soit la somme de 918.30 €, hors champ de TVA, fixées pour l'année 2013.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire (Président) à signer ladite convention et tous documents afférents.

ARTICLE 5 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2013.

22-2013 Objet : Convention de mise à disposition de service du Service Informatique et TIC du SIDEC.

Monsieur le maire expose,

Par délibération du 26/01/2013, le Comité Syndical du SIDEC a simplifié l'adhésion aux services mutualisés du SITIC. Ainsi, le fait d'adhérer au service IDG (Informatique De Gestion avec MAGNUS, JVS et COSOLUCE) donne droit à utiliser l'ensemble des services mutualisés informatiques : SIG (offre de base), ASI (Accompagnement au Système d'Information), WEB (Aide à la création d'un site Internet), et FORM (Formations informatiques à destination des élus).

Or, un certain nombre de prestations informatiques complémentaires n'entrent pas dans le cadre du service mutualisé IDG du SIDEC. Pour celles-ci, les récentes évolutions législatives permettent au SIDEC d'intervenir auprès de ses membres par le biais d'une convention de mise à disposition de service (MADS). Celle-ci permettra de répondre aux besoins informatiques de tout type, que les besoins soient ponctuels ou récurrents. Cette MADS repose sur le principe d'une mise à disposition des agents du SITIC au profit des collectivités adhérentes au SIDEC pour les assister dans l'exercice de leurs compétences. Une convention vient fixer les modalités de la MADS et notamment les conditions de remboursement par la collectivité bénéficiaire des frais de fonctionnement du SITIC.

Préalablement à chaque mise à disposition, une estimation prévisionnelle du nombre d'unités d'œuvre de fonctionnement et donc du coût de la mise à disposition du service, sera communiquée à la collectivité adhérente et soumise à l'accord de son exécutif. Le coût d'une unité d'œuvre, c'est-à-dire d'une demi-journée travaillée d'un agent du SIDEC pour la commune, est fixé à 230 € pour 2013 et pourra faire l'objet d'une actualisation annuelle, conformément à la délibération du Comité Syndical du SIDEC du 26/01/2013.

Cette MADS pourra recouvrir des interventions diverses telles que conseils, études techniques, consultations publiques d'équipements, installations ou déménagements d'ordinateurs, cartographie, téléphonie, connexion à Internet, paramétrages, ...

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver de convention de mise à disposition de services, telle que jointe en annexe.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et en particulier son article L.5721-9,

Vu la délibération du SIDEC du 26 janvier 2013 n° 1527 relative à la validation de la convention de MADS des services du SITIC,

Considérant que la Commune est adhérente au SIDEC,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

SOLLICITE l'assistance du Service Informatique et TIC du SIDEC par le biais d'une mise à disposition de services afin de permettre à la commune une utilisation et gestion optimales des outils informatiques, hors prestations offertes par le SIDEC dans le cadre des services mutualisés.

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de services et l'estimation prévisionnelle de son coût, tels que joints en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

23-2013 Objet : Conservatoire du Littoral : validation du périmètre d'étude pour présentation au Conseil d'Administration

Le Conservatoire du littoral, établissement public chargé de protéger les rives des mers et des lacs dont la superficie est supérieure à 1 000 ha, propose d'engager des négociations en vue d'acquisitions foncières progressives, à l'amiable, sur la base des prix fixés par France Domaine. Un périmètre d'intervention à long terme est proposé. Celui-ci concerne la combe d'Onoz ainsi que des espaces forestiers connectés au lac de Vouglans. Les espaces qui seront acquis auprès des propriétaires privés seront gérés selon les modalités classiques (chasse, agriculture). Tout projet d'acquisition particulier fera l'objet d'une nouvelle demande d'avis auprès de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal après avoir étudié le dossier présenté par Monsieur le Maire, valide à l'unanimité des membres le périmètre d'étude qui sera présenté au conseil d'administration du conservatoire du Littoral.

24-2013 Objet : programme de travaux ONF 2013

L'ONF propose la réalisation des travaux suivants pour l'année 2013 :

- Parcelles 12 et 19 : ces travaux consistent à du dégagement manuel de plantations, une intervention en peuplement hétérogène jeune et de l'entretien de parcellaire.

Le coût de ces travaux est estimé à 7 170.00 € H.T. (Investissement : 4 550.00 € HT – Fonctionnement : 2 620.00 € H. T)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux en forêt communale sur les parcelles concernées.

Conseil Communautaire du 21 Mars 2013

Budget communautaire 2013

Dépenses fonctionnement		
	CA 2012	Budget 2013
Budget général	1 707 453,23	1 886 944,65
Aff Scol	1 020 083,26	1 299 177,75
Dvpmt Eco OPAH	151 342,64	178 447,87
SPANC	48 596,21	352 051,00
CIAS	50 293,57	178 563,61
Foyer logement	222 729,60	240 145,00
	3 200 498,51	4 135 329,88
Recettes fonctionnement		
Budget général	1 670 623,57	1 886 944,65
Aff Scol	1 161 266,66	1 299 177,75
Dvpmt Eco OPAH	151 342,64	178 447,87
SPANC	43 950,61	352 051,00
CIAS	63 372,05	178 563,61
Foyer logement	214 845,19	240 145,00
	3 305 400,72	4 135 329,88
Dépenses d'investissement		
Budget général	132 799,68	236 484,20
Aff Scol	169 400,17	347 027,40
Dvpmt Eco OPAH	101 302,91	181 646,40
SPANC	0,01	17 964,19
CIAS	0,00	19 541,00
Foyer Logement	3 534,68	29 240,83
	407 037,45	831 904,02
Recettes d'investissement		
Budget général	40 762,99	236 484,20
Aff Scol	253 438,08	347 027,40
Dvpmt Eco OPAH	103 219,19	181 646,40
SPANC	7 614,12	17 964,19
CIAS	0,00	19 541,00
Foyer Logement	22 649,16	29 240,83
	427 683,54	831 904,02

Taux des taxes 2013:

Estimation 2013			
	BASES 2013	taux 2012	produit 2013
TH	5 312 000	7,51%	398 931
TFB	5 310 000	6,07%	322 317
TFNB	477 100	12,67%	60 449
CFE	2 076 000	6,89%	143 036
CVAE			133 686
			1 058 419

Maintien des taux 2012 à l'unanimité des membres présents.

Modification des rythmes scolaires

- ✓ Engagement de travailler à l'élaboration du PEDT
- ✓ Accord du transporteur pour organiser 2 tours de ramassage scolaire permettant aux enfants de rentrer chez eux en moyenne une heure plus tôt qu'actuellement.
- ✓ Décision est prise d'appliquer la semaine des 4,5 jours dès la rentrée de septembre 2013, en accord avec le Conseil Général

Questions diverses

- **Renouvellement permission voirie à France Télécom** : Sur les conseils de l'Association des Maires du Jura un arrêté municipal sera pris prochainement et proposé à France Télécom pour fourniture des plans de leurs réseaux
- **Plan Communal de Sauvegarde**: Prochaine réunion le 8 avril à 20 heures avec tous les membres du conseil municipal et la secrétaire de mairie.
- **Document d'urbanisme**: La convention pour groupement de commande proposé par la communauté de communes est signée par tous les maires des communes membres. Un travail sur l'élaboration du cahier des charges va débuter prochainement.
Acte 3 de la décentralisation : l'état souhaiterait que la compétence urbanisme soit transférée aux communautés de communes, gros mécontentement des maires qui désirent que cette compétence soit laissée aux communes.
- **Qualité de l'eau : synthèse 2012** : L'agence Régionale de Santé nous a fait parvenir le bilan 2012 : La qualité de l'eau distribuée est globalement satisfaisante, toutefois les eaux sont chargées en matières organiques et le contrôle de la désinfection devra être renforcé.
- **Projet Réformes électorales**:
 - ✓ Elections municipales : Réduction du nombre de conseillers pour les communes de moins de 100 habitants (- 2)
 - ✓ Election au conseil communautaire : communes de plus de 1 000 habitants : fléchage pour les désignations au Conseil Communautaire. Pour les autres communes : le Maire serait désigné délégué communautaire, à défaut le 1^{er} Adjoint...
- **Repas Chevreuil** : le Maire propose que ce repas préalablement prévu le 7 avril soit repoussé courant mai ou juin de façon à pouvoir pratiquer des activités extérieures (pétanque ...). La date du 2 juin est retenue par le conseil municipal. Toutefois, sur proposition de 2 conseillers, il est décidé de demander une participation financière de 3 € à chaque participant à partir de 12 ans afin de financer les achats nécessaires à l'élaboration de ce repas (vin, hors d'œuvre, dessert..).
- **Etape « VOIES DU SEL » 2013** : Les voies du sel feront étape à Onoz le 16 août 2013 à midi. Tous les participants et leurs chevaux seront accueillis sur la ferme de Jean-François et Nathalie TONNAIRE.

Séance levée à 22 heures 50.

Pour extrait et certification conforme

Le Maire

Jean-Noël RASSAU